

Séance du 17/12/2010

Délibération n° 38 nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2011

Dans le cadre des nouvelles prescriptions relatives au recensement de la population, loi n° 2002-276, Titre V, article 156 à 158 du 27 février 2002, notre commune doit réaliser celui-ci en janvier et février 2011. Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Mme COLLIN Béatrice, secrétaire de mairie est nommée coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population.

Délibération n° 39 nomination d'un agent recenseur

Dans le cadre des nouvelles prescriptions relatives au recensement de la population, loi n° 2002-276, Titre V, article 156 à 158 du 27 février 2002, notre commune doit réaliser celui-ci en janvier et février 2011. Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un agent recenseur chargé d'effectuer cette enquête de recensement.

M GAUDARD Bruno, avec son accord est nommé agent recenseur pour le prochain recensement de la population.

Délibération n° 40 modifications budgétaires au budget primitif 2010

Le conseil municipal vote les modifications budgétaires suivantes au budget primitif 2010 :

dépenses de fonctionnement

compte 6811 chapitre 042 + 5143 euros

compte 023 - 5143 euros

recettes d'investissement

compte 28031 chapitre 040 + 5143 euros

compte 021 - 5143 euros.

Délibération n° 41 affectation du résultat du CA du lotissement rue du Rhône au budget primitif 2010

Résultat de l'exercice 2009 :

excédent de fonctionnement : 37346,71 Euros

déficit d'investissement : 107 058 55 Euros:

Décision d'affectation :

Affectation en réserves (1068) en investissement : 37346,71 euros

affectation en report au 001 en investissement : 107058,55 Euros

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 11 prise en date du 26/03/2010.

Délibération n° 42 modification et vote du budget primitif 2010 du lotissement rue du Rhône

vu le déséquilibre du budget primitif du lotissement rue du Rhône,

le conseil municipal modifie et revote le budget 2010 du lotissement ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 67 756 €

Recettes de fonctionnement : 67 576 €

Dépenses d'investissement : 174 635 €

Recettes d'investissement : 174 635 €.

Cette délibération modifie la délibération n° 12 prise en date du 26/03/2010.

Séance du 17/12/2010

Délibération n° 43 Achat d'une unité centrale d'ordinateur pour les écoles

Le conseil municipal, accepte l'achat d'une unité centrale d'ordinateur pour les écoles d'un montant maximum de 550 euros.

Délibération n° 44 demande de subvention pour voyage scolaire

Le conseil municipal à la majorité refuse la demande de subvention pour voyage scolaire faite par le Groupe scolaire de la compassion, lycée professionnel de Villersexel.

Délibération n° 45 Licence IV – ouverture, horaires et tarifs des consommations

La municipalité, ayant acquis en 2006 la licence IV de débit de boissons appartenant au restaurant "la mitonade", doit pour la préserver la faire fonctionner au moins une fois tous les 3 ans. Le dernier fonctionnement remonte à l'année 2008 du 12 au 18 novembre.

Une régie municipale a été créée à ce titre et les déclarations réglementaires ont été faites auprès des services de la Préfecture et des Douanes du Territoire de Belfort.

Il convient maintenant de fixer la période d'ouverture pour 2011, les horaires ainsi que les tarifs des consommations pour faire vivre cette licence.

Le conseil municipal décide :

- de fixer la période d'ouverture du débit de boissons du lundi 20 juin 2011 au samedi 25 juin 2011 à la salle Espace de rencontre rue de la Paix à Auxelles Bas,
- de définir les horaires d'ouverture de 18h à 22 h durant cette période,

- de fixer la liste et les tarifs des consommations tels que annexés à la présente délibération.